

Du 27 septembre 2023

La séance du Conseil s'est tenue à la salle des fêtes à OHAIN, le 27 septembre 2023 à 18h30.

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, M. Benjamin WALLERAND ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY ; ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, Mme Valérie DUFOSSET, M. Benoît WASCAT, Mme Amandine TROCLET, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Jean-Pierre WILHEM, Mme Réjane CLEMENT, M. Jérôme ALCESILAS, Mme Véronique BOUBIA ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : - ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM, M. Michel BOMBART, Mme Emilie BARBET ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELLIER, M. Pascal COBUT, Mme Sylvie FOUAN, M. Clément CHIKH ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Vivianne DESMARCHELIER a donné pouvoir à M. Patrick LANDA ; **Pour FOURMIES** : Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, **Pour GLAGEON** : M. Ludovic ZACHARIE a donné pouvoir à M. Frédéric BETTIGNIES ; **Pour TRELON** : Mme. Liliane COLLIER a donné pouvoir à M. Michel BOMBART.

Etaient absents ou excusés : **Pour ANOR** : Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Mme Sandra PAGNIEZ, M. Bernard BAILLEUL ; **Pour FOURMIES** : Mme Clothilde FRISON, M. Philippe VIEVILLE, Mme Myriam COUPAIN, M. Cédric GLASSET ; **Pour TRELON** : M. Eric BONGIBAUT ;

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE

## 1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

## 2/ MOBILITE :

- Evolution des statuts de Hauts de France Mobilités

## 3/ SERVICES FINANCIERS :

- FPIC 2023
- Instauration taxe GEMAPI
- Subvention Mots et Merveilles

## 4 / SANTE :

- Aide financière dentiste
- Tarifs installation infirmière de pratique avancée

## 5/ HABITAT :

- Aide PIG
- Aide OPAH-RU 5
- Avenant Guichet Unique de l'Habitat
- Convention groupement PIG Habiter Mieux

## 6/ TRANSITION NUMERIQUE :

- Convention CDG 59 outils Idelibre et Iparapheur
- Projet de territoire – transition numérique
- Accompagnement complémentaire ENT ONE

## 7/ RESSOURCES HUMAINES :

- Référent déontologue élus
- Accroissement temporaire d'activité – Communication

*Monsieur Maxence SIMPERE est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil. Cette question n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée délibérante.

## **MOBILITE**

### **Modification des statuts du syndicat mixte Hauts de France Mobilités**

Une modification des statuts du syndicat mixte Hauts de France Mobilité, permettant la constitution d'une centrale d'achat dans le cadre de l'exercice de ses compétences, est proposée au Conseil Communautaire.

Celui-ci adopte la délibération à l'unanimité

## **SERVICES FINANCIERS**

### **FPIC 2023**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres moins favorisées. Il est régi notamment par l'article L.2336-5 du code général des collectivités territoriales. Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir la règle dérogatoire libre pour 2023 et d'appliquer la baisse constatée au titre de l'ensemble intercommunal (836 542 € contre 887 892€ en 2022) à la fois à la CCSA et aux communes membres, de telle sorte que la part relative de l'EPCI et des communes reste identique par rapport à 2022.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la délibération et la répartition proposée.

### **Instauration taxe GEMAPI**

L'article 1530 du code général des impôts prévoit pour les EPCI à fiscalité propre, substitués à leurs communes membres, la possibilité d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Tant que ce domaine n'engendrait pas de dépenses supplémentaires, il avait été convenu qu'il n'y aurait aucun mouvement sur la taxe GEMAPI.

Mais étant donné que le SMAECEA a augmenté ses cotisations de 3 € par habitant en 2023, il est proposé au Conseil Communautaire d'instituer la taxe GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le produit de cette taxe pour l'an prochain sera voté en même temps que le budget primitif 2024.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

### **Subvention Mots et Merveilles**

L'association Mots et Merveilles porte son action dans la lutte contre l'illettrisme sur le territoire. Elle sollicite une subvention de 20 000€ pour l'exercice en cours, soit le même montant que celui attribué l'an dernier.

La délibération concernant l'attribution de cette subvention est adoptée à l'unanimité.

## **SANTE**

### **Aide financière dentiste**

Dans le cadre de la politique volontariste poursuivie par la CCSA afin d'attirer des professionnels de santé sur son territoire, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser le versement d'une somme de 35 000€ au centre hospitalier. Cette aide est liée aux investissements d'installation de Monsieur David CRESPO, chirurgien-dentiste au sein de la MSP de Fourmies.

Monsieur Jean- Luc PERAT adresse par ailleurs ses remerciements à Monsieur Antoine DELZENNE pour son rôle dans l'aboutissement de ce dossier et souligne qu'il est important de densifier la présence sur le territoire de ces disciplines qui répondent à un besoin fort.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Tarifs installation infirmière de pratique avancée**

La CCSA a la possibilité d'accueillir Madame Claudine MIRANDA, infirmière de pratique avancée, au sein de la maison de santé d'ANOR.

La pratique avancée infirmière est une évolution de pratique par rapport à celle du métier « socle » qui permet la mise en avant et la détermination de compétences à un niveau avancé.

Il est proposé au conseil de bien vouloir autoriser la location pour Madame MIRANDA dans des conditions de tarifications progressives au regard du caractère novateur de l'activité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La délibération en question est adoptée à l'unanimité.

## **HABITAT**

### **Aide PIG**

Le programme d'intérêt général Habiter Mieux vise entre autres la résorption de la précarité énergétique des ménages et du mal logement.

La CCSA a acté sa participation financière au PIG Habiter Mieux avec la délibération 251d du 15 décembre 2022. Il est demandé au conseil de faire procéder au versement des subventions communautaires sur factures acquittées pour un montant total de 4 712.85 €. L'opérateur Soliha réalisera des visites pendant les travaux et procédera au contrôle après la réalisation de ceux-ci.

Pour mémoire les dépenses prises en compte par le PIG sont les suivantes :

- Les travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou dégradé
- Les travaux de lutte contre la précarité énergétique
- Problème de chauffage
- Problème de salubrité
- Problème d'isolation
- Les travaux pour l'autonomie de la personne à adaptation du logement.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Aide Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU)**

Suite à la délibération 196a du 30 juin 2021, la CCSA a acté sa participation à l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain pour une durée de 5 ans. Deux dossiers propriétaires et un dossier propriétaire bailleur ont été validés.

Il est demandé de faire procéder au versement des subventions communautaires sur factures acquittées pour un montant total de 4 464 €. L'opérateur Citemetrie réalisera des visites pendant les travaux et procédera au contrôle après la réalisation de ceux-ci.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Avenant Guichet Unique de l'Habitat**

Le « Guichet Unique de l'Habitat », complémentaire aux programmes de rénovation de l'Habitat (PIG, OPAH-RU...) a notamment pour mission l'accompagnement des ménages dans le projet de rénovation de leur logement, et ce quel que soit leur niveau de revenu.

Il est proposé au conseil de prolonger la convention avec les trois Communautés de Communes et le Parc naturel régional de l'Avesnois, validée en Conseil Communautaire le 30 juin 2021 pour l'animation de cet espace et pour lequel, la CCSA apporte un soutien financier de 6 500€ par an.

Pour mémoire en 2022, 950 accompagnements ont été réalisés dont 210 pour le territoire de la CCSA ;

La délibération concernant la prolongation de cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **Convention Groupement de commande PIG Habiter Mieux**

Le groupement de commande a pour objectif de permettre aux membres d'atteindre le seuil de 100 000 habitants nécessaire pour bénéficier de certains dispositifs, de bénéficier d'une animation harmonisée et d'obtenir une tarification intéressante.

Il est proposé au Conseil d'adhérer au groupement de commande dont le coordonnateur sera la Communauté de Communes du Pays de Mormal, et de désigner Mme Aurélie PEROT en tant que

représentante titulaire et Monsieur Mickaël HIRAUX en tant que représentant suppléant dans le cadre de cette CAO du groupement.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

## **TRANSITION NUMERIQUE**

### **Convention CDG 59 outils Idelibre et Iparapheur**

I-delibre est un outil itinérant de gestion des séances permettant de récupérer les documents nécessaires à leur bon déroulement et I-parapheur est un outil qui permet la validation et la circulation de documents via des signatures électroniques.

Il est proposé au conseil de renouveler la convention triennale avec le centre de gestion du Nord dans le cadre de l'utilisation de ces outils.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Projet de territoire – transition numérique**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'apporter des ajustements aux orientations dans le cadre du volet numérique du projet de territoire.

Il s'agit des dimensions relatives à la lutte contre la fracture numérique, la dématérialisation des procédures et la mise en place d'outils collaboratifs, le déploiement de sites internet et d'applications dédiées, la cybersécurité, et la transition numérique dans le domaine de la santé.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Accompagnement complémentaire ENT ONE**

La CCSA est engagée depuis plusieurs années dans le dispositif de l'espace de travail EDIFICE (anciennement ENT ONE).

Il est proposé de retenir l'offre complémentaire proposée par le syndicat mixte Nord Pas de Calais pour les collectivités, à hauteur de 0.30 € par élève et par an pour compléter l'offre existante.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Référent déontologue élus**

L'entrée en vigueur de la loi "3DS » du 21 février 2022 institue le référent déontologue chargé d'apporter à l' élu local tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Il est proposé au conseil, de nommer un collège de déontologie composé de M. Benoit HAIGRE, M. Patrice RAYMOND et M. Louis MATHEVET BIDINI.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité moins une abstention.

## Accroissement temporaire d'activité - Communication

Il est proposé à l'assemblée délibérante, pour promouvoir la communication et faire face à un accroissement temporaire d'activité de la CCSA, de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent, à temps complet.

L'assemblée délibérante donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance  
Monsieur M. SIMPERE



Le Président,  
Monsieur M. HIRAUX

